

Prof

**DEPARTEMENT**  
**DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRONDISSEMENT**

**DE LENS**

**CANTON**

**DE WINGLES**

**CM 09.06.2023 - 03-29**

**COMMUNE DE MEURCHIN**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 JUIN 2023**

**OBJET : AVIS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SOCIETE AUTOMOTIVE**  
**CELLS COMPANY SE**

Nombre de membres en  
exercice : 27

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents : 24

Quorum : 14

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Frédéric ALLOÏ, Maire de Meurchin, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, soit le 2 juin 2023.

**ETAIENT PRESENTS** : Tous les conseillers municipaux : Frédéric ALLOÏ, Christine HENNACHE, Bernard JASPART, Brigitte MARTIN, Jean-Louis LEFEBVRE, Maryline BAILLET, Christophe SOYEZ, Pauline LESCOUF, Ludovic MONTAGNE, Dominique BUQUET, Sylviane JASPART, Didier DERACHE, Julie GORNY, Patrice EVRARD, Ismaël SCHUBERT, Jérémy REGNIER, Aurélie LEFEBVRE, Robert MATTANA, Cathy WASYLIKOW, Steve TIRLOIT, Éric RAJCZYK, Nathalie HAELVOET, Anne DELATTRE et Césaire BRANCHU.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : Messieurs Michel JEDRZEJEWSKI, Bernard NOWICKI et Angélique WISPELAERE qui ont respectivement donné pouvoir à Madame Christine HENNACHE, Monsieur Bernard JASPART et Madame Cathy WASYLIKOW.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Pauline LESCOUF

Vu le code de l'environnement,

Vu la nomenclature des installations classées,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2021 autorisant la société Automotive Cells Company SE dont le siège social est situé 26 quai Charles Pasqua 92300 Levallois Perret, à exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques sur le territoire des communes de Douvrin et Billy Berclau, sise 1173 boulevard Est 62138 Billy Berclau,

Vu la demande présentée le 9 décembre 2022, complétée rituel le 10 mars 2023, par la société Automotiv Cells Company SE, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un deuxième bloc (BBD2) et l'augmentation de la capacité de production du bloc 1 (BBD1) de l'usine de fabrication de batteries pour voitures électriques (gigafactory) sur les territoires des communes de Billy Berclau et Douvrin,

Vu le récépissé de dépôt de demande de permis de construire n° PC 062 132 22 00019 délivré le 9 décembre 2022 par la commune de Billy Berclau à la société Automotive Cells Company SE,

Vu le récépissé de dépôt de demande de permis de construire n° PC 062 276 22 00005 délivré le 9 décembre 2022 par la commune de Douvrin à la société Automotive Cells Company SE,

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande,

Vu l'attestation du Maire de Billy Berclau du 5 janvier 2023 déléguant au Préfet du Pas de Calais le soin d'organiser une enquête unique sur les demandes précitées,

Vu l'attestation du Maire de Douvrin du 5 janvier 2023 déléguant au Préfet du Pas de Calais le soin d'organiser une enquête unique sur les demandes précitées,

Vu le rapport de Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 24 mars 2023, déclarant la recevabilité du dossier,

Vu les avis des services consultés sur les demandes de permis de construire,

Vu l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale des Hauts de France en date du 21 mars 2023,

Vu la décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille en date du 5 avril 2023 désignant Monsieur Yves Reumaux, directeur d'exploitation dans une entreprise de construction et d'entretien d'infrastructure de transport, retraité, en qualité de commissaire enquêteur,

Les demandes présentées par la société Automotive Cells Company SE en vue d'obtenir respectivement l'autorisation environnementale et les permis de construire pour l'exploitation d'un deuxième bloc (BBD2) et l'augmentation de la capacité de production du bloc 1 de l'usine de fabrication de batteries pour voitures électriques (gigafactory) sur les communes de Billy Berclau et Douvrin seront soumises à enquête publique pendant 32 jours, du mardi 9 mai au vendredi 9 juin 2023 inclus, en mairie de Billy Berclau, siège de l'enquête.

Les conseils municipaux des communes de Billy Berclau, Douvrin, Bénifontaine, Haisnes, Hulluch, Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles, Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillie, Sainghin en Weppes et Salomé donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale unique. Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture des registres d'enquête seront transmises à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, EMET** un avis favorable sur la demande formulée par l'entreprise Automotive Cells Company SE relative à l'exploitation d'un deuxième bloc (BBD2) et d'augmentation de la capacité de production du bloc 1 (BBD1) de l'usine de fabrication de batteries pour voitures électriques (gigafactory).

## POUR AMPLIATION

Fait et délibéré à MEURCHIN, le 9 Juin 2023  
Suivent les signatures au registre  
Pour extrait certifié conforme, le 12 Juin 2023

AR-Sous-Préfecture de Lens

Acte certifié exécutoire

062-216205732-20230613-13-DE

Réception par le Sous-Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023



Le Maire,

Frédéric ALLOÏ